



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

F.N.P.P.S.F.

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES

4 rue Beethoven, 141 Marines des Capellans 6750 ST Cyprien CYPRIEN

Site : www.fnppsf-dlr@orange.fr



DELEGATION DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

Tel : 06 80 32 28 67

mail :

jeanclaudio@orange.fr jjjeanjeanclaudiojeanclaudio.hodeau@orange.fr jeanclaudio.hodeau@orange.fr

jc.jc.hodeau@neuf.fr

Réunion des 13 Clubs de Pêche récréative FNPPSF

zone de pêche Parc Marin du Golfe du Lion

Le 21 Février 2015, Salle Mirabeau, 6 rue Mirabeau, 66750 Saint Cyprien

Les Présidents assistés de leur Conseil d'administration représentant les 13 Clubs affiliés à la FNPPSF et dont la zone de pêche récréative est la totalité de l'espace représentant le Parc Marin du Golfe du Lion, confirment

- que l'emprise proposée pour la création d'un parc éolien en Mer se situe Juste **sur la zone principale de pêche** de cette partie du parc marin, composée de roches et sable, Fonds de 45 m à 80 m, lieux de passage, rassemblement et reproduction de très nombreuses espèces, Poissons bleu, Thons, Bonites, sardines, requins, pageots, pagres, dentis, dorades etc.....

- que ce lieux est situé à moins ou en limite des 6 miles nautiques, zone où la **navigation et la pêche sont pratiquées par plus de 80% des bateaux** stationnant dans les 4 ports concernés ,

- que les limites proposées et les interdictions qui en découleraient, **compromettraient les possibilités aux bateaux hauturiers de pêcher au large ou sur les canyons** du fait de l'allongement de la route et des risques que cela entraînerait,

Considérant qu'il faudra **tenir compte des bruits, ultrasons et de la pollution** générée par les anti foullings qui au gré des courants et du vent ne manqueront pas de **se retrouver sur les plages et dans les poissons,**

Si ce projet était maintenu en l'état **il provoquerait la disparition à brève échéance de la pêche côtière, de la pêche hauturière et de la navigation** sur ce secteur et affecterait **par voix de conséquence le tourisme local.**

Nous demandons dans le but de protection, de conservation de la ressource, de la pêche et navigation de plaisance, que soit sauvegardée cette zone primordiale à l'environnement du Parc Marin et donc au Tourisme local,

que la limite basse soit reportée au minimum sur la longitude de 3° 15

Enfin pour compléter ces informations, il faut tenir compte que la zone couverte par le Parc marin comporte environ 9.000 anneaux et que 50% d'entre eux concernent des bateaux pratiquant la navigation et la pêche de plaisance dans la zone concernée..

Le procès verbal de cette réunion sera adressé par le Délégué Départemental aux autorités en charge du dossier.

Espadon Club Port Vendres

Thon Club Port Vendrais

As Pêche Plaisance Argelès

Pêche récréative Argelèsienne

Les Copains du Racou

Le Sar Tambour Argelèsien

Le Pescadors Club de Saint Cyprien

Club de Pêche de Canet

Sainte Marie Pêche Plaisance

Pêche récréative Salanquaise

As. Barcarès Pêche en Mer

Leucate Club Pêche en Mer

Sté Nautique Port la Nouvelle